



Mairie de Serres  
Hautes-Alpes

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-052

**Séance du 14 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	13
Absents	2
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	15
Contre	0
Absentions	0

### Date de convocation

07/05/2024

### Date d'affichage

07/05/2024

### Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. LEBRUN Sébastien, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, M. SIAUD Jean-Marc, Mme VERA Martine

### Procuration :

M. GAUTIER Adrien a donné pouvoir à M. PEUZIN Louis  
Mme MAYER Arlette a donné pouvoir à Mme DENUT Jacqueline  
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DERYCKE Mireille

## BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire rappelle qu'au budget primitif 2024 du budget annexe Eau et Assainissement, il a été prévu, à l'article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs, la somme de 500.00 €.

Cependant, cette somme est insuffisante pour couvrir les écritures à imputer à cet article.

Le Maire propose de passer les écritures suivantes :

Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 200.00 €
Art 61523 – Entretien, réparation réseaux	- 200.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de passer la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait conforme  
Fait à Serres

Le Maire,

Daniel ROUIT



La Secrétaire de séance,

Mireille DERYCKE